



Proc liquidation et partage Annulation donation

Par **celtics**, le **12/12/2016** à **22:15**

Nous sommes au bout de la procedure de liquidation partage de la succession de notre me?re /VS notre beau pe?re (cad expertises finies)

Nous avons de?couvert un vice de forme dans la donation entre époux de notre mère et nous voudrions l'annuler. Notre avocat nous propose d'aller jusqu'au bout de la procedure de liquidation tout en de?marrant une autre proce?dure qui demanderait l'annulation de la donation pour vice de forme.

La procedure de liquidation serait alors effectue?e "sous re?serve" que cette meme donation dont nous demanderions l'annulation par ailleurs soit valide . En cas d'annulation ulte?rieure de la donation, un autre partage serait alors effectue? ...

Est-ce que cela vous parait une de?marche possible et/ou raisonnable ? ou ne faut-il pas pluto?t demander l'annulation de la donation dans la meme procedure de liquidation partage cad avant la partage sans entamer une autre proce?dure.